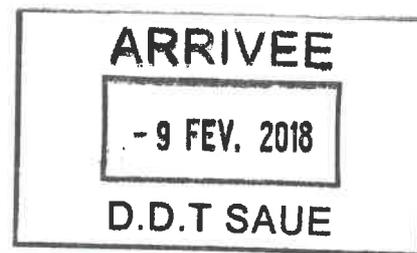




MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 06/02/2018  
N°500726/ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : révision PLU – Avrechy (60).

REFERENCE : lettre du 29 janvier 2018.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire d'Avrechy, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que cette commune n'est pas grevée de servitude relevant de l'État-Armées et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal.

Je ne souhaite ni être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme ni recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,  
Le colonel Michel BERGIER  
chef de la division appui des formations

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil